



problème suite à une démission

Par **vallier**, le **25/07/2009** à **19:01**

bonjour, mon ancien employeur, pour lequel j'ai travaillé pendant quinze ans et d'où je suis partie il y a un an pour des raisons de tensions permanentes et devenues difficiles à gérer, empêche encore aujourd'hui d'autres patrons à m'embaucher en médissant sur mon compte. Ma question : a-t-il le droit de proférer des mots encore aujourd'hui et que puis-je faire pour éviter ceci? Merci d'avance

Par **Cornil**, le **27/07/2009** à **15:23**

Bonjour "vallier"

Sur ce forum je n'interviens, en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade" depuis plus de 48h...

Je ne vois guère qu'une plainte au pénal pour diffamation. Mais peu probable que le procureur donne suite...

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)